



FOCUS...

le service urbanisme du Pays Charolais Brionnais

Pour qui?

Les collectivités concernées à partir du 1er juillet 2015 sont les communes compétentes faisant partie d'une Intercommunalité de plus de 10.000 habitants.

Comment?

Le Service urbanisme du Pays Charolais Brionnais sera constitué d'un secrétariat pour l'accueil des pétitionnaires, de deux agents instructeurs, et d'une chargée de mission Urbanisme Durable et Habitat pour une mission de conseil sur qualité architecturale et paysagère et les aides à l'habitat. Le service sera aussi un lieu de ressources sur l'urbanisme et l'habitat pour toutes les communes et communautés de communes du Pays Charolais Brionnais, y compris pour l'accompagnement au montage de dossiers de subventions.

POUR ALLER PLUS LOIN.

Vous aimez le Charolais-Brionnais, Pays dArt et d'Histoire, et vous souhaitez en savoir plus sur les richesses patrimoniales et paysagères du territoire?

Le Syndicat Mixte du Pays Charolais-Brionnais a travaillé sur une charte de recommandations et de sensibilisation aux atouts architecturaux et paysagers du territoire. Curieux ?? Des fichesconseils sont disponibles en mairies et sur le site Internet du Pays!

www.charolais-brionnais.fr







PETR PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

14, place de l'Hôtel de Ville 71600 PARAY LE MONIAL Tél. 03 85 25 96 36 - Fax 03 85 81 13 36 @ contact@charolais-brionnais.fr www.charolais-brionnais.fr













le SCOT du Pays Charolais-Brionnais

Dessinons ENSEMBLE <u>L'AVEN</u>IT de notre territoire



un SCOT... pourquoi?

un SCOT ... son contenu...

Le CHarolais Brionnais y gagne!





Presque 4 ans. Des dizaines de réunions de travail. Des relectures attentives et de riches échanges... Depuis le 30 octobre 2014, le ScoT du Pays Charolais Brionnais est le premier SCoT de Pays approuvé en Saône-et-Loire. Aujourd'hui est venu le temps de la mise en œuvre du projet.

Le SCoT du Pays Charolais Brionnais a fait le choix de l'ambition et du volontarisme, en affirmant que le territoire saura se prendre en main afin de regagner des habitants, dynamiser son économie, garantir son niveau de services et la qualité de son cadre de vie, et même...s'offrir un supplément d'âme avec la candidature au patrimoine mondial...

Le projet se fonde sur des mesures en faveur du développement du territoire, et donne des chiffres : si le territoire compte aujourd'hui environ 90.000 habitants, il devrait en compter 95.000 en 2040.

Le SCoT est avant tout un **document d'urbanisme.** En cela, il propose de traduire le projet du territoire en mesures à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs : certaines sont prescriptives, d'autres sont plus pédagogiques et ont valeur de recommandations. Ces mesures sont notamment déclinées dans le « Document d'Orientations et d'Objectifs » ainsi que dans le volet « Document d'Aménagement Commercial ».

Le SCoT sera traduit dans les documents d'urbanisme locaux : notamment les PLU et cartes communales.

Document téléchargeable sur www.charolais-brionnais.fr

Le Diagnostic territorial et stratégique

Réalisé en 2011, il a permis de connaître et de comprendre l'organisation actuelle du Charolais-Brionnais.

Le PADD

(Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Il bâtit une orientation stratégique pour les 15 ans qui viennent, et se structure en 3 axes : l'identité rurale et moderne, l'accompagnement des mutations économiques, l'organisation des villes.

Le PADD a été validé en Comité Syndical du 14 février 2013.

Le DOO

(Document d'Orientations et d'Objectif)

Ce document juridique traduit de manière opérationnelle les orientations du PADD. Ses orientations seront ensuite déclinées dans les documents d'urbanisme. Au sein du DOO, à noter également un document important : le Document d'Aménagement Commercial.

Le DOO est le document de référence pour analyser dans les trois ans la compatibilité des documents d'urbanisme du Pays Charolais Brionnais avec le SCoT. Parce QUE le SCoT apporte de la lisibilité pour l'urbanisme dans ma commune...

Parce QUE le Pays Charolais Brionnais a su anticiper les évolutions législatives pour se doter d'un outil pertinent...

Parce QUE le SCoT est un outil pour la qualité de nos paysages...

Parce QUE le SCOT affirme un projet de territoire ambitieux...

Le saviez-vous?

A partir de 2017, le Code de l'Urbanisme interdira les modifications de PLU pour de l'urbanisation à toute commune non intégrée à un SCoT.

Le SCoT du Charolais-Brionnais a permis d'anticiper les besoins des communes et faire remonter à l'Etat les volontés du territoire dans un projet de cohérence globale, traduisant une dynamique équilibrée entre les souhaits des communes rurales et des villes.